



M comme **asfip**

LE **M**AGAZINE ANNUEL DE VOTRE **M**UTUELLE D'ACTION SOCIALE

Partenariat

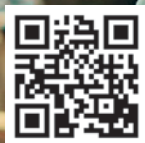
**Quel cadre de vie
pour vos
vieux jours ?**

Zoom

**Un accord PSC
signé**

Dossier

**La retraite
ça se
prépare !**



www.masfip.fr

Espace adhérent

Depuis le 1^{er} septembre
la connexion à votre espace adhérent évolue



Cet espace est le vôtre !

Retrouvez vos infos exclusives, votre conseiller, la page de votre comité, le kiosque, etc.
Une rubrique complète est dédiée au conseil et à l'accompagnement.

NOUVEAU : POUR VOUS CONNECTER, MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE NUMÉRO D'ADHÉRENT
Pour obtenir une aide, contactez votre Conseiller Mutualiste au 01 80 97 91 91



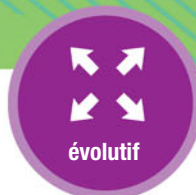
www.masfip.fr



simplifié



sécurisé



évolutif



[Votre espace adhérent](#)

masfip
UNIS & SOLIDAIRES

comme Masfip, le magazine annuel de la MASFIP
6, rue Bouchardon - 75486 Paris Cedex 10 - Tél. : 01 40 03 14 14 - Contact : communication@masfip.fr
Mutuelle N° 778 147 132, régie par le livre III du code de la mutualité
Directrice de la publication : Silvia Autran, Présidente
Rédacteur en chef : Patrice Regueira
Comité de rédaction : MASFIP / Commission Communication,
Administrateurs, Pascal Beau (Dossier retraite)
Crédit photos : MASFIP, Shutterstock, Adobe stock
Conception : Agence Charlie / **Dépôt légal** : Décembre 2024



édito

2025 : une année décisive

2024 aura été l'année de lancement des opérations d'appel à candidature et d'appel d'offres du ministère des Finances et de l'Industrie.

Mais c'est bien en 2025 que le MEFI fera le choix de l'opérateur qui assurera la protection sociale de ses agents fonctionnaires, contractuels, actifs ou retraités ainsi que de leurs bénéficiaires.

L'accompagnement social n'est pas une option dans cet appel d'offres. Après avoir entendu les revendications des fédérations syndicales, notre ministère a fait le choix d'une action sociale d'un niveau bien supérieur à celui qui est fixé dans l'article 27 du décret du 22 avril 2022.

C'est un signal fort qui démontre le niveau des attentes de l'employeur pour ses agents. La MASFIP s'y prépare depuis plus de deux ans et ses équipes (élus et collaborateurs) sont en ordre de marche pour assurer la réponse de qualité qui permettra de pouvoir accompagner les bénéficiaires du contrat confrontés à la maladie, au handicap et à la perte d'autonomie, et apporter un soutien financier pour les dépenses de santé des enfants rattachés au contrat.

La MASFIP s'organise également pour apporter, au-delà de ce qui est prévu dans le contrat collectif, un soutien à sa population fragilisée par les événements de la vie dans des domaines qui ne sont pas couverts par le volet "action sociale" du futur contrat collectif. Ses partenariats et ses actions de prévention spécifiques ne relevant pas directement du domaine de la santé compléteront cet accompagnement social que la mutuelle souhaite toujours aussi large que celui qu'elle propose depuis 11 ans.

Les résultats de ces derniers travaux seront soumis à l'approbation des délégués réunis en Assemblée générale les 10 et 11 septembre 2025 à Pau. Rendez-vous en 2025 pour de plus amples informations !

Silvia AUTRAN
Présidente

S O M M A I R E

- 04 DOSSIER**
Bien réussir son passage à la retraite
- 09 ACTUALITÉ**
Aix-en-Provence, une Assemblée générale d'anticipation !
- 12 ZOOM**
Un accord PSC signé
- 14 REPORTAGE**
Au cœur de la MASFIP le service comptabilité
- 16 PARTENARIAT**
L'association OLD'UP
- 18 HANDICAP**
Les rêves de Lucie
Cédric DENUZIERE,
5^{ème} aux jeux paralympiques
- 20 ACCOMPAGNEMENT**
Un nouveau partenariat pour lutter contre le harcèlement scolaire
- 22 PRÉVENTION**
La soupe au pistou
- 23 LE VRAI DU FAUX**

”
*Un nouveau
départ, une
nouvelle vie,
à vous de la
rendre
épanouissante !*

Dossier **Bien réussir** **son passage à la re**



”
La retraite, cela
se prépare dit-on.
Et c'est vrai !
Quels que soient
notre métier, notre
statut professionnel,
nos attentes
et notre choix
de liquidation
des droits,
nul futur pensionné
ne doit négliger
ce rendez-vous.

retraite

Chaque année on dénombre près de 45 000 nouveaux retraités pour la Fonction publique d'Etat. Pour le seul ministère de l'Economie, des Finances et des Comptes publics, environ 6 400 agents font valoir leurs droits. La retraite est donc un temps majeur tant pour la vie professionnelle que personnelle. Raison de plus pour bien préparer cette étape cruciale.

Un rendez-vous majeur

Au vu des exigences à satisfaire pour réussir ce moment, partir en retraite n'est pas un acte négligeable.

Il convient préalablement de se renseigner sur les conditions possibles de départ grâce au site internet : www.service-public.fr. Tout est expliqué sur ce site qui détaille toutes les situations possibles

concernant les agents du ministère de l'Economie et des Finances. Cette question renvoie au droit commun sur l'âge légal (cf la réforme d'avril 2023) mais aussi sur la possibilité de départ anticipé en lien avec sa situation. Le tableau ci-dessous porte sur le calendrier de la montée en puissance de l'âge légal lié au nombre de trimestres de cotisations exigibles pour une pension à taux plein.

**Age légal de départ selon l'année de naissance
et le nombre de trimestres exigibles pour une pension à taux plein**

Année de naissance	Age légal	Nombre de trimestres
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968...	64 ans	172

Les bons réflexes à avoir

Un dossier de demande de retraite requiert méthode, patience, rigueur et précisions dans les informations communiquées. L'anticipation et le contrôle sont essentiels.

Se poser en amont quelques questions nécessaires

- Suis-je bien informé sur mes droits et ma situation de carrière ?
- Ma situation relève-t-elle d'un cas particulier ?

Cela vise le départ anticipé au titre de l'invalidité, de la carrière longue, de la majoration pour enfant...

- Quel sera le montant estimé de ma pension brute, de ma pension nette ?

Pensez qu'environ 9,1% de cotisations (CSG, CRDS et CASA) sont prélevées chaque mois sur la pension. Pensez également au prélèvement à la source et à la cotisation Mgéfi/MASFIP.

Le réflexe est de lire attentivement toutes les informations utiles à la démarche avant d'agir et de conserver tous les justificatifs permettant la complétude de votre dossier (espace numérique ou copies papier).

Il faut au besoin contacter le Service des Retraites de l'Etat (SRE) dont vous dépendez ou les ressources



Pense-bête mutualiste



Après validation de votre demande, vous recevez votre titre de pension. Celui-ci doit être transmis à la Mgéfi pour mettre à jour votre situation.

Autres réflexes

En cas de changement :

- pensez à communiquer votre nouvelle adresse postale et votre adresse de messagerie personnelle (en remplacement de votre adresse DGFIP).
- pensez à mettre à jour votre PAS*

*Prélèvement à la source de l'impôt

humaines, demander conseil à un collègue fraîchement retraité.

Des rendez-vous peuvent être proposés par les organismes AGIRC/ARRCO, MSA, Assurance retraite, en fonction de vos activités passées hors Fonction publique.

C'est parti !

Des sites internet de qualité sont accessibles pour l'ensemble des démarches. Pour faciliter votre identification, **France Connect** permet l'accès universel aux sites administratifs.

Formuler sa demande

Au regard du nombre élevé d'agents ayant connu des carrières multiples ou hachées, hors Fonction publique d'Etat, il est recommandé de se connecter à www.info-retraite.fr pour accéder à l'information sur



Typologie des départs en retraite dans la FPE*

- 6 260 nouveaux retraités issus des ministères de l'Economie, des Finances et des Comptes publics en 2023.
- 62,4 ans, âge moyen de départ (invalidité incluse)
- 2 581 € pour les hommes, 2 418 € pour les femmes, montant moyen des pensions civiles liquidées.
- Nombre moyen de trimestres cotisés au titre de la FPE :
145,8 pour les hommes, 140,9 pour les femmes.
Pour les polypensionnés (incluant d'autres régimes) :
171,1 pour les hommes, 169,9 pour les femmes.
- Bonifications de pension (en nombre de trimestres) :
3,85 pour les hommes, 5,43 pour les femmes.
- Décote et surcote des pensions (en % de pensionnés) :
23% d'hommes et 26% de femmes subissent une décote.
41% d'hommes et 38% de femmes ont droit à une surcote de pension.

*Fonction publique d'Etat

toutes les situations dites « inter-régimes » où l'agent a déjà cotisé. En effet il est essentiel de faire modifier rapidement les éléments manquants car les délais peuvent être contraints notamment pour une recherche de pièces justificatives. Attention, une fois la demande formulée il sera difficile de faire modifier les informations. Vérifiez donc bien votre situation et les informations enregistrées : la carrière doit être exactement retracée avec le bon nombre de trimestres.

Après avoir déposé votre demande sur le site : www.lassuranceretraite.fr tous les régimes recevront l'information.

Il faudra indiquer dans l'instruction du dossier la date de votre départ, votre dernier grade et les coordonnées postales de votre lieu de vie. Concernant les pièces justificatives, elles devront être téléchargées pour être traitées. Un mail de confirmation vous sera adressé. Pour les agents publics un autre mail les renverra vers : www.ensap.gouv.fr afin d'enclencher la procédure s'agissant de la carrière de fonctionnaire. Là encore, il est indispensable de vérifier si tout est conforme.

Des anomalies ou périodes manquantes peuvent subsister, auquel cas il faut demander une correction (rubrique « Modifier mes informations »).

Une fois le dossier complet (relire attentivement et faire modifier s'il reste des erreurs), il faut valider la demande et tout renvoyer comme la procédure vous l'indiquera.

L'estimation du montant de la pension dans le cadre d'une simulation, accessible sur : www.ensap.gouv.fr est également indispensable.

Par ailleurs, vous pouvez vous informer sur les règles relatives au cumul emploi-retraite. Vous recevrez un titre de pension qui vous permettra d'effectuer d'autres démarches (cf *pense-bête*).

C'est un nouveau départ, une nouvelle vie, à vous de la rendre épanouissante !

« Bien dans ma retraite »

La MASFIP, la Mgéfi et les mutuelles des Douanes et de l'INSEE se sont associées pour vous accompagner dans cette période de changement en vous proposant de participer à un des stages ouverts aux futurs et aux jeunes retraités (+/- 2 ans après la date de la retraite).



Ils sont organisés du lundi soir au vendredi midi en pension complète dans les villages Miléade en métropole.

2025 devrait voir l'organisation de 2 stages dans les départements et régions d'outre-mer.

Au programme :

Vous rencontrerez un psychologue qui évoquera sans tabou les modifications qui peuvent intervenir dans cette nouvelle vie.

Une ostéopathe vous aidera à anticiper les changements du métabolisme pour un meilleur bien-être. Des conseils sur l'alimentation vous seront délivrés afin que vous puissiez avoir une approche globale de votre corps.

Un coach santé vous montrera que l'on peut gagner en souplesse en quelques minutes.

Par une approche valorisante des participants, le mental, la respiration et l'exercice physique seront abordés de manière professionnelle et ludique.

Enfin, pour anticiper son départ à la retraite, une orientation juridique et financière peut s'avérer nécessaire. Des conseils vous seront donnés par notre partenaire MATMUT. Un temps mutualiste sera également dédié pour présenter les offres pour les retraités ainsi que les actions sociales et de prévention.

En pratique :

Le coût pour l'adhérent est limité à 200 euros.

La Mgéfi et la MASFIP prennent chacune 300 euros en charge, soit un montant total de 800 euros. Ce montant intègre la rémunération des intervenants, l'hébergement et la restauration des stagiaires.

L'information sur les nouvelles dates et sur les lieux des stages sera communiquée mi-janvier 2025.

Suivez nos E lettres et rendez-vous sur notre site pour découvrir les interviews des participants et intervenants.



www.masfip.fr



Actions MASFIP

- **Stages Bien dans ma retraite** : le coût restant à la charge de l'adhérent est limité à 200 euros, après participation à part égale de la Mgéfi et de la MASFIP
- **Réunions prévention** : des actions de prévention sont organisées par les comités départementaux. Renseignez-vous auprès du président de votre département.
- **Partenariat Old'Up** : aménager son cadre de vie à la retraite *cf article page 17*
- **Résidence séniors Les Claies** en région parisienne : www.residencelesclaies.fr



Aix-en-Provence,
une Assemblée générale
d'anticipation !

Les faits marquants de l'Assemblée générale

Pour cette Assemblée générale, le Centre de Congrès d'Aix-en-Provence a permis l'accueil, dans de très bonnes conditions, des participants : délégués, invités, conseillers mutualistes et personnels du siège. C'est aussi la première Assemblée générale de notre nouvelle Présidente Silvia AUTRAN, qui a remplacé Dominique COMBE en mars dernier. Un passage de témoin réussi et émouvant.

Le vaste hall a permis l'accueil des stands de nos partenaires notamment la CASDEN et l'APAHF. Le stand prévention sur l'activité physique adaptée a également connu un franc succès. Axé sur les bonnes postures et les bons gestes, les délégués ont pu tester, en dehors des travaux, la pratique de la pétanque adaptée aux seniors. Plus statutaire, les délégués ont procédé au renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'administration (cf *nouvelle composition dans l'encadré*).

Comme chaque année, le premier jour a permis la présentation des comptes et des rapports des commissaires aux comptes. L'activité de la MASFIP et son avenir post PSC ont été évoqués. La matinée du deuxième jour a été consacrée aux modifications statutaires, dont vous trouverez un résumé ci-après. Une après-midi riche en émotion avec l'intervention du Fonds Avenir MASFIP et l'interview de Cédric DENUZIERE (cf page 19).



Cédric Denuzière



Vote AG



Elections CA

Modifications statutaires et réglementaires

L'ensemble des modifications statutaires présentées et soumises au vote des délégués a été approuvé à une très large majorité.

Pour l'essentiel des propositions, il s'agissait d'abord d'adapter nos statuts aux évolutions statutaires actées par la Mgéfi et notamment celles concernant les conditions d'accès et la qualité d'adhérent. On parle ici de rédaction en mode « miroir » avec les statuts Mgéfi

renforçant la notion essentielle de communauté d'adhérents entre nos deux entités.

Il s'agissait également de projeter nos statuts vers le monde post PSC, et de s'inscrire dès à présent sur une trajectoire de maîtrise budgétaire dans l'unique but de garantir demain une action sociale de très grande qualité pour les agents du MEFSIN. Ainsi, il a été décidé d'anticiper une réduction de nos coûts de fonction-

nement aux moyens suivants :

- la suppression des élections des membres des comités à l'échelon départemental a été actée, les comités départementaux perdurent et le nombre des membres de comité reste inchangé.
- le nombre de délégués élus a été revu à la baisse avec à compter de 2025 : un délégué par département jusqu'à 4000 adhérents, et un délégué supplémentaire par fraction de 4000 adhérents.

- le conseil d'Administration évolue également à la baisse et passe de 24 à 22 administrateurs à l'horizon des élections de 2027.
- de même le bureau de la mutuelle perd un vice-président et passe immédiatement de 8 à 7 membres.

Enfin, et compte tenu du report du calendrier PSC, un nouveau mandat a été accordé au conseil d'administration afin d'avoir la capacité d'élaborer la future offre d'action sociale dans les délais compatibles avec le nouveau calendrier.



Fonds de Soutien Avenir MASFIP

Le Fonds de soutien Avenir MASFIP est né d'une volonté commune de la MASFIP et de la Fondation de l'Avenir de s'engager pour la recherche et l'accompagnement en oncogénétique. Chaque année le Fonds soutient de nouveaux projets de recherche sur tout le territoire.



Docteure Stéphanie Nougaret

CETTE AG A ÉTÉ L'OCCASION DE RENOUVELER LA MOITIÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 6 ANS, VOICI SA NOUVELLE COMPOSITION :			
Silvia AUTRAN	Présidente	Sylvie GIRARD	Administratrice
Laurent MASSON	Secrétaire général	Christelle JOLIVET	Administratrice
Nathalie ARNOUX	Trésorière générale	Alexandra LECLERC	Administratrice
Jean-Luc DAUBAGNAN	Vice-Président	Marc MARTIN	Administrateur
Thierry FARDEAU	Vice-Président	Thierry NADEAU	Administrateur
Xavier MARIN	Vice-Président	Isabelle ORTUNIO	Administratrice
Ludovic MENU	Vice-Président	Isabelle POETE	Administratrice
Nestor BAJOT	Administrateur	Sylvain RAYNAUD	Administrateur
Jean-Philippe BENOIT	Administrateur	Patrice REGUEIRA	Administrateur
Hugues BERTUEL	Administrateur	Pascale TOLFA	Administratrice
Nathalie CHAUVIN	Administratrice	Philippe TRARBACH	Administrateur
Elisabeth CORDONNIER	Administratrice	Henri VILARO	Administrateur



Le nouveau Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée, la Docteure Stéphanie NOUGARET, soutenue par le Fonds Avenir MASFIP depuis 2022, a fait une présentation à nos délégués de ses travaux sur le thème « Imagerie de précision et cancer de l'ovaire : vers une prise en charge personnalisée ».

Ce travail de recherche vise à développer un outil de biopsie virtuelle combinant IRM et intelligence artificielle afin d'améliorer le suivi des cancers de l'ovaire. Une solution moins invasive qui permettra d'adapter plus efficacement la thérapie.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE LA MASFIP. APPEL À CANDIDATURES

2025 est pour la MASFIP l'année de renouvellement des délégués à l'Assemblée générale. Les candidatures individuelles mentionnant le nom, prénom, date de naissance, adresse personnelle et professionnelle, nature du poste (délégué titulaire ou suppléant) doivent être adressées par lettre recommandée à Madame la Présidente de la MASFIP, 6 rue Bouchardon, 75486 PARIS Cedex 10. La date limite de réception de ces candidatures est fixée au **1^{er} mars 2025**, délai de rigueur.

Un accord PSC mis en musique le 21 juin 2024

C'est en effet le jour de la fête de la musique qu'a été signé l'accord concernant la Protection Sociale Complémentaire des agents du ministère encore dénommé à l'époque MEFSIN.

Les organisations syndicales et le ministère, employeur public, ont écrit une belle partition car cet accord comporte des éléments encore jamais vus dans les appels d'offre déjà connus dans d'autres ministères.

En particulier, l'accompagnement social permettra d'interpréter une jolie mélodie par :

- la collecte d'une cotisation additionnelle fixée à **3 %** des cotisations acquittées par les bénéficiaires. C'est le pourcentage le plus élevé de tous les autres accords PSC connus.
- un périmètre d'intervention plus large que celui mentionné dans l'accord cadre interministériel (*détail ci-dessous*).

En effet, l'accord prévoit des prestations d'accompagnement social à destination des bénéficiaires du contrat collectif ministériel, en fonction de **l'état de santé** et des **ressources des bénéficiaires** selon des orientations fixées par une Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS).

Des thématiques « santé - handicap et dépendance »...

50 % des crédits devront être mobilisés pour la mise en œuvre de prestations d'accompagnement social attribuées en fonction de l'état de santé et des ressources des bénéficiaires.

Ces prestations comprennent notamment :

- des mesures à destination des personnes et enfants en **situation de handicap** et des aidants ;



- des mesures en faveur des agents en situation de **perte d'autonomie**. Ces mesures peuvent notamment concerner une partie des dépenses liées à une prise en charge dans un établissement spécialisé.
- des mesures en faveur des bénéficiaires confrontés à un **reste à charge ponctuel et exceptionnel important**.

...et une thématique « enfance et familles »

50 % des crédits devront être mobilisés pour la mise en œuvre d'une mesure sociale à destination des **agents actifs aux rémunérations les plus faibles dont les enfants sont adhérents au contrat solidaire**. Cette mesure prend la forme d'une aide forfaitaire annuelle et reconductible en faveur des dépenses de santé des enfants. Cette aide sera ciblée sur les agents dont la rémunération est la plus faible. L'objectif est de couvrir 30 % des agents actifs.

L'appel à candidature a été réalisé cet automne et la Mgéfi couplée aux trois mutuelles d'action sociale (MASFIP, Mutuelle des Douanes et celle de l'INSEE) ont déposé leur dossier.

A la date de publication de ce magazine, l'appel d'offres devrait être publié à la fin de l'hiver pour des résultats à l'été 2025 et la mise en œuvre de la PSC au MEFSIN serait prévue au 1^{er} janvier 2026.



Votre espace adhérent **va évoluer**

Le nouveau site internet de la MASFIP, mis en ligne en 2022, va évoluer.
Le changement le plus important concernera l'espace adhérent
mais impactera l'ensemble du site.

Dans la perspective de la PSC mais aussi avec le développement de la Mgéfi notamment vers les agents territoriaux et les contrats collectifs d'autres ministères pour lesquels la MASFIP assure l'accompagnement social, son site internet doit s'adapter.

Créé à destination de notre population affinitaire dans le cadre du référencement au MEFSIN, il doit maintenant s'adresser à toutes les populations.

Ainsi, le descriptif des allocations, actuellement sur la page d'accueil, va migrer vers l'espace adhérent qui sera personnalisé en fonction de votre contrat collectif ou individuel. Vous pourrez à terme déposer une demande d'allocation via votre espace adhérent et en suivre l'évolution. Cette fonctionnalité est déjà développée dans l'environnement de la Mgéfi.

ESPACE ADHÉRENT

Cet espace est le vôtre. Retrouvez vos infos exclusives, votre conseiller, la page de votre comité, le kiosque, etc. Une rubrique complète est dédiée au conseil et à l'accompagnement.

Numéro d'adhérent ?

Mot de passe

[SE CONNECTER](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

PAS ENCORE DE COMPTE ?

Si vous ne possédez pas encore de compte :

[CRÉER UN COMPTE](#)

[J'AI REÇU UN CODE PAR E-MAIL OU PAR COURRIER !](#)

Vous pourrez consulter votre profil, avoir accès à une foire aux questions (FAQ) dédiée, etc.

Ces évolutions sont stratégiques dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres du contrat collectif PSC du MEFSIN.

Une première adaptation a eu lieu depuis septembre dernier : l'identification par votre numéro d'adhérent (à la place d'une adresse mail) comme à la Mgéfi et la simplification de la création de votre espace personnel.

Consultez régulièrement le site internet de la MASFIP pour découvrir les nouveautés qui seront mises en ligne régulièrement.

Pour ce faire, scannez ce QRCode ou rendez vous sur www.masfip.fr





Au Cœur de la MASFIP

Le service comptabilité

Ce service est particulièrement important à la MASFIP à double titre : il traite les virements des allocations aux adhérents et, compte tenu du modèle économique de la MASFIP, a une activité importante voire stratégique, au sein de la structure.

Composé de trois salariés dont deux comptables et un assistant comptable, il est sous la responsabilité d'une cheffe de service (Mme GERMAIN – voir interview ci-contre). Placé sous le pilotage d'une administratrice, Mme ARNOUX - Trésorière générale, il est un acteur majeur de la MASFIP.

Son activité se compose des opérations de paiement des allocations par virement - ou exceptionnellement par chèque - ce qui représente 4 000 lignes d'opérations comptables

pour un total de près de 5 190 698 € l'année dernière. En comptabilité on dénombre tout !

Ce service est aussi en charge du paiement des payes, de l'ensemble des factures fournisseurs présentées à la MASFIP, des notes de frais des collaborateurs, des élus nationaux et locaux (militants), etc.

Ce sont plusieurs dizaines de milliers de lignes à passer chaque année.

Que ce soient les inscriptions des opérations d'amortissement ou de

provision (ou leur reprise), il s'agit aussi de confectionner les bilans annuels et prévisionnels de la MASFIP.

Le modèle économique de la mutuelle est à la fois basé sur les cotisations des adhérents et sur des produits financiers et fonciers qui nécessitent un suivi et un nombre d'opérations conséquent.

Les revenus fonciers sont d'ailleurs tantôt perçus en direct par la MASFIP tantôt via des SCI dont la comptabilité est assurée également par le service ad hoc de la MASFIP.

”

La MASFIP a une réelle stabilité financière avec un bilan sécurisé et sécurisant pour toutes les parties prenantes

Tous les ans, en collaboration avec ce service, les Commissaires aux comptes effectuent leurs diligences pour la vérification et la certification des comptes de la MASFIP. Leurs rapports sont présentés aux délégués lors de chaque Assemblée générale.

C'est donc une intense activité qui affecte ce service pivot mais discret de la MASFIP.

Quelques chiffres

Rapport de gestion 2023 :
la population de la MASFIP

259 586

personnes protégées
Age moyen 53 ans

44 973

Ayants droit
Age moyen 13 ans

21 4513

Membres participants
dont 52,4 % de MPD retraités

Interview



Valérie GERMAIN
Responsable
du Service Comptabilité MASFIP

Merci Valérie, ton temps est précieux, rapidement peux-tu te présenter et présenter ton service ?

Oui, je suis responsable du service Comptabilité de la MASFIP depuis 2017, et à ce titre j'encadre et j'anime ce service composé de 3 salariés. Nous assumons la comptabilité de la structure de A à Z, sans intermédiaire ni sous-traitance. De la saisie des factures jusqu'au bilan, en passant par les opérations d'amortissement ou de provisionnement et jusqu'à l'obtention de la certification des comptes par le CAC...

Riche et intense donc ! Un ordre de grandeur, cela représente combien de lignes d'opérations comptables ?

Pour l'entité MASFIP c'est plus de 30 000 lignes d'opérations, et en plus nous avons la comptabilité complète des SCI de la MASFIP et donc quelques milliers de lignes supplémentaires...

Dans cette forêt comptable très étendue, quelles opérations sont en lien avec nos militants dans les services de la DGFI et avec nos adhérents MASFIP ?

Elles sont nombreuses, pour nos militants en région par exemple, il s'agit de comptabiliser toutes les opérations en lien avec l'animation politique de la structure, c'est entre autres l'organisation de l'Assemblée générale et les réunions des comités départementaux.

Au niveau des adhérents, c'est la comptabilisation de l'organisation de chaque Assemblée départementale d'adhérents, il s'agit de la facturation de salles, de repas, des actions de prévention etc.

Mais bien évidemment le premier lien entre mon service compta et les adhérents c'est le paiement des allocations sociales.

En effet, en bout de chaîne, après prise de décision, le service procède au paiement quotidien des allocations sociales de la MASFIP, généralement par virement bancaire et à destination des comptes de nos adhérents fragilisés.

On parle compta, alors un bilan sur ton activité ? des projections ?

Une activité très dense, mais une vraie richesse du métier, on voit toutes les opérations, c'est très formateur, nous apprenons tous les jours et nous nous adaptons continuellement en fonction des évolutions de la structure et des évolutions réglementaires, on ne s'ennuie pas !

Et des perspectives comptables évidemment : je peux dire qu'à mon sens la MASFIP a une réelle stabilité financière, son bilan est sécurisé et sécurisant pour toutes les composantes de la MASFIP, ses salariés, ses adhérents... donc plutôt optimiste et confiante en notre avenir.

Quel cadre de vie pour nos vieux jours ?

Les bonnes questions à se poser

L'association OLD'UP (Les Vieux debout), réseau d'échange, d'action et de recherche a pour objectif de « donner du sens et de l'utilité à l'allongement de la vie ».

Ses membres, tous bénévoles âgés voire très âgés, sont engagés dans des réflexions qui couvrent de nombreux domaines et sur des actions qui leur permettent de vivre au mieux leur vieillissement en restant des citoyens actifs.

OLD'UP a également pour ambition de porter la voix des vieux et de la faire connaître.

Afin de permettre à ses adhérents avançant en âge de vivre mieux, la MASFIP a développé un dispositif d'accompagnements sociaux personnalisés participant au maintien de leur autonomie, et notamment leur maintien à domicile aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

Pour enrichir son action solidaire et accompagner au mieux ce moment de vie, la MASFIP a signé une convention de partenariat avec l'association OLD'UP dans le cadre du projet intitulé « Quel cadre de vie pour mes vieux jours » ? Ce projet pose la question du cadre de vie avec l'avancée en âge, cadre dont les conditions et la qualité déterminent les chances du « Bien vieillir ».

Dans le cadre de ce projet, un questionnaire de recueil des attentes a notamment été transmis sous forme dématérialisée aux adhérents de la MASFIP de + de 55 ans.

Un grand nombre de personnes a répondu à l'enquête « Cadre de vie » lancée conjointement par OLD'UP et son partenaire la MASFIP. Plus de 1000 questionnaires exploitables ont été traités et analysés. Ce nombre peut être



considéré comme très satisfaisant pour un questionnaire lancé en ligne. Il manifeste en tout cas l'intérêt du thème aux yeux des répondants. S'agissant spécifiquement des adhérents MASFIP, les résultats sont les suivants :

Réponses complètes : 805

Réponses incomplètes : 2163

Nombre total de réponses : 2968

A l'issue du recueil de l'ensemble des retours, la commission « Personnes Agées Personnes en situation de Handicap ou Dépendantes » a travaillé en collaboration avec les autres commissions métiers concernées, en co-construction avec

OLD'UP, à la réalisation du guide des bonnes questions à se poser pour permettre son maintien au domicile aussi longtemps que souhaité. Le rapport d'enquête a été publié à l'automne 2023.

Le choix du maintien à domicile ne va pas sans responsabilités et sans anticipation. Seuls 7 % des logements sont adaptés en France aujourd'hui et si 45 % des répondants déclarent être décidés à apporter des aménagements pour pouvoir rester à domicile, cela reste très peu au regard des besoins.

La co-construction du projet « Quel cadre de vie pour nos vieux jours » initiée dès 2022, a consisté à dresser un état des lieux et désirs des personnes âgées concernant leur habitat et leur cadre de vie. Ce projet guide invite les adhé-

rents à une réflexion sur les actions à mener pour anticiper et préparer leur futur cadre de vie.

Les travaux de ce projet de guide ont débuté en septembre 2023 avec le groupe de travail composé de membres d'OLD'UP et d'administrateurs MASFIP.

Le guide MASFIP / OLD'UP 2024 s'intitule ainsi :

« Quel cadre de vie pour nos vieux jours ?

Les bonnes questions à se poser ».

Les thèmes abordés sont au nombre de 7 et sont les suivants : le domicile, l'habitat regroupé, l'EHPAD, les aidants, le financement, la mobilité et la prévention. Le groupe MASFIP sur proposition des membres d'OLD'UP a particulièrement travaillé sur ce dernier.

Les pages d'information sont illustrées de témoignages et de références à des sites internet.

Le contenu du guide est à ce jour terminé et validé par le groupe de travail. Il est consultable en cliquant sur le lien ci-dessous.

A l'issue des travaux, il est prévu que le guide soit diffusé aux adhérents MASFIP accompagné d'une information (flyers, descriptif des allocations touchant cette population...) permettant de communiquer auprès de cette tranche d'âge sur l'accompagnement de la perte d'autonomie à la MASFIP. Il sera également diffusé dans le réseau de l'association OLD'UP.

Le groupe de travail réfléchit à une diffusion de grande ampleur, via des organismes nationaux (CNAV, CNAMTS, CCMSA, CNAF, La POSTE ...) avec lesquels il conviendrait de définir les modalités de coopération.

Pour rappel, la commission pilote toujours le projet co-construit avec OLD'UP du kit numérique. Le format du kit a évolué et des propositions de nouvelles fiches sont à l'étude. Par ailleurs, des actions de prévention utilisant cet outil ont été organisées en 2023 et sont toujours au programme.

Pour consulter le guide en ligne : www.calameo.com

FIFH

et la MASFIP en 2024

Depuis 2020, la MASFIP accompagne financièrement le FIFH car le regard qu'il porte sur tous les handicaps exprime les valeurs défendues par la MASFIP d'Humanité et de Solidarité.

2024 a été une année riche en événements partagés grâce au FIFH et à son Tour Festival qui a déjà posé ses valises à Lyon en février, à Paris en juin et à Sarreguemines en septembre.

Ces escales ont permis à nos adhérents, qui ont pu assister aux projections des films à l'affiche, d'apprécier la portée de ce regard sur le handicap où respirent la sensibilité, la poésie et l'humanité. Ils ont pu également, lorsque cela a été mis en place, participer à des échanges avec les équipes des films.





Les rêves de Lucie

LE RÊVE DE JORIS

Assister aux Jeux Paralympiques à Paris

L'association « Un rêve, un sourire » et la MASFIP ont offert à Joris, 13 ans, un moment d'exception empreint de joie, de découvertes et d'émotions. Joris et sa maman ont en effet eu l'opportunité de rejoindre Paris pour assister aux Jeux Paralympiques. Une expérience qui restera à jamais gravée dans leurs mémoires. Le point culminant du séjour a été sans aucun doute la rencontre avec Mathieu Thomas, n° 1 français et n° 8 mondial en para badminton.

Parrain de l'association, le champion a partagé avec Joris bien plus qu'un simple moment. Il lui a ouvert les portes de son univers, ses valeurs et sa philosophie de vie, inspirant le jeune garçon à embrasser pleinement sa singularité. Leurs échanges sincères ont laissé une empreinte indélébile sur Joris, créant un lien fort et unique entre eux.

Le vendredi 30 août 2024, Joris a assisté aux compétitions de para badminton à l'Arena Porte de La Chapelle, admirant de près la force, le talent et la détermination des athlètes. Émerveillé et touché par cette découverte, Joris a vécu des instants magiques qu'il n'oubliera jamais. Ce séjour à Paris a représenté bien plus qu'une aventure sportive pour Joris : c'est un rêve devenu réalité, une source d'espoir et de motivation pour l'avenir.

LE RÊVE DE PAULINE

Rencontre avec l'équipe de Rugby de La Rochelle

Le rêve de Pauline s'est réalisé le samedi 9 mars 2024 au Stade Marcel Deflandre de La Rochelle. Pauline a pu assister à un match de rugby entre le stade rochelais et Paris accompagnée de sa maman et de deux bénévoles de l'association « Un rêve, un sourire » ainsi que de Thierry, représentant la MASFIP.

Le rêve de Pauline s'est ensuite poursuivi...

Après avoir assisté au match notre rêveuse du jour a rencontré ses joueurs favoris. Ces derniers lui ont dédié un ballon de rugby et offert une écharpe et un tee-shirt du club. Pauline a vécu avec des étoiles plein les yeux cette rencontre riche en émotion.

Ces instants partagés lors de cette magnifique journée resteront des moments inoubliables.



Pour ces enfants, adhérents de la MASFIP, la réalisation de leurs rêves a été possible grâce à l'association « *Un rêve, Un sourire* »

et à la MASFIP qui a pris en charge les frais des enfants, de leurs accompagnants ainsi que ceux des bénévoles de l'association présents pour gérer la bonne organisation du rêve. Par le legs de Madame Simone Lucie GODART, la MASFIP finance la réalisation des rêves d'enfants adhérents qui la sollicitent dans le cadre de son dispositif « Les Rêves de Lucie ».



Cédric DENUZIERE, 5^{ème} aux jeux paralympiques de Paris 2024

Bonjour Cédric, dans cette même tribune nous évoquons ton ambition pour 2024, peux-tu nous dire comment tu as vécu l'annonce de ta sélection en paratriathlon ?

J'ai ressenti beaucoup d'émotion. Je m'y attendais, mais tant que la sélection ne tombe pas, on est inquiet. Donc beaucoup de fierté de représenter la France et beaucoup de soulagement. Et puis j'ai eu le plaisir de porter la flamme olympique : beaucoup de bonheur d'autant que j'étais le dernier relayeur de la ville de Laon dans laquelle je travaille. J'étais fier de véhiculer les valeurs olympiques, et de faire partie de cet événement.



Les jeux sont arrivés avec la cérémonie d'ouverture le 28 août et l'épreuve le 2 septembre peux-tu nous parler de ces moments sans doute inoubliables pour toi ?

La cérémonie d'ouverture était incroyable, le public était venu nombreux nous accueillir aux abords des Champs Elysées avec une arrivée sur la Place de la Concorde.

De toi à moi tu ne t'es pas interrogé sur la qualité de l'eau de la Seine ?

Non, on n'a aucune maîtrise là-dessus, on attendait juste le feu vert. Ce qui nous a questionné, c'est plus le courant qui était plus fort que d'autres années. On y a tous été, et on est tous ressortis... (rires).

Des nouvelles concernant le Prix de la Solidarité 2023



Souvenez-vous, le Prix de la Solidarité MASFIP 2023 avait été attribué à l'Association « Vitalité Pagaies en Saône » pour son projet intitulé « DRAGON BOAT ».

Ce projet consistait en la création d'une équipe de 10 à 20 pagayeurs composée de personnes en situation de fragilité physique en leur proposant des entraînements réguliers pour organiser des sorties comme « La VOGALONGA » de Venise en juin 2025 à bord de leur DRAGON BOAT.

- **Son Objectif :** Faire que chaque participant, toute génération confondue, prenne conscience de ses aptitudes physiques grâce à l'esprit d'équipe qui règne sur le bateau, synonyme d'Entraide et de Solidarité.
- **Son Crédo :** Le sport « santé » sans compétition.

Aujourd'hui, grâce à la MASFIP, ce projet est devenu réalité par l'achat de leur propre embarcation.

Parle je t'écoute

Un nouveau partenariat pour lutter contre le harcèlement scolaire

Soucieuse de pouvoir accompagner ses adhérents lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté sociale ou familiale, la MASFIP a souhaité s'engager dans la lutte contre le harcèlement scolaire en développant un nouveau partenariat avec l'association « Parle, je t'écoute ».



Parle, Je t'écoute

Tristement médiatisé, le harcèlement scolaire est devenu un phénomène de société auquel bon nombre de familles peuvent être confrontées.

D'après l'Enquête "Harcèlement" menée en novembre 2023 lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, ce seraient ainsi près de **3 % des écoliers, 5 % des collégiens et 3 % des lycéens qui auraient été victimes d'atteintes répétées à l'école.**

Afin de pouvoir apporter son soutien aux adhérents dont les enfants ou petits-enfants sont victimes de harcèlement à l'école, **la MASFIP a signé un nouveau partenariat avec l'association « Parle je t'écoute ».**

Fondée en 2019, l'association « Parle, je t'écoute » a pour but de lutter contre **toutes formes de violences physiques et psychologiques faites à l'école.**



Dominique COMBE, ex-Présidente de la MASFIP, et Nicoletta SACAGIU, Présidente de Parle je t'écoute, signant le partenariat dans les locaux de la mutuelle.

Elle propose, dans le cadre du partenariat signé avec la MASFIP le 23 novembre 2023, **accompagnement et soutien aux familles touchées par ces violences.** « Ces accompagnements offrent un espace d'écoute sécurisant, sans jugement et bienveillant ; ils ont pour but de soutenir tant les enfants victimes que les enfants auteurs de harcèle-

ment scolaire et leurs proches pour les aider psychologiquement et les conseiller dans les démarches à suivre en fonction de leurs besoins », précise Nicoletta Sacagiu, Présidente de l'association.

Pour obtenir plus d'information ou être mis en contact avec « Parle je t'écoute »

contactez votre conseiller mutualiste au **01 80 97 91 91**



Allocations sinistres



Les feuilles tombent, la pluie aussi !

L'automne vient à peine d'arriver en métropole que les premières pluies parfois orageuses tombent entraînant des alertes orange pluies / inondations dans certains départements.

La MASFIP, mutuelle sociale et solidaire, est attentive à ces situations qui peuvent mettre en péril la vie et les biens matériels de ses adhérents. Ces inondations sont soudaines et surviennent sans que les habitants puissent réagir à temps pour sauver leurs biens.

Ainsi, avec son allocation « sinistres », la MASFIP se tient aux côtés de ses adhérents sinistrés ayant eu de gros dégâts matériels et ayant dû être relogés temporairement. Le volet « allocation d'urgence », permet d'aider ces adhérents avec le déblocage d'une somme pouvant aller jusqu'à 1500 € avec le minimum de justificatifs. Par la suite, après le passage des experts et l'action des assurances, un dossier d'allocation sociale peut être instruit pour éviter une difficulté financière due aux restes à charge constatés.

D'autres situations peuvent justifier le déclenchement de cette allocation « sinistres » comme un incendie d'habitation ou des phénomènes climatiques violents dans les DROM.

**Dans tous les cas contactez votre conseiller mutualiste au :
01 80 97 91 91**



Hommage à Jean-Pierre Davant

Jean-Pierre Davant (adhérent de la MASFIP) nous a quittés fin septembre, laissant un vide immense dans le monde de la mutualité.

Monde de la mutualité dans lequel il a eu un parcours remarquable :

Président de la Mutuelle nationale de la direction générale des impôts (MNDGI), il est devenu Président de la MFP de 1986 à 1992 puis Président de la FNMF de 1992 à 2010. C'est également l'un des pères fondateurs de la Fondation de l'Avenir qu'il a présidée de 1987 à 2000.

Sa vie a été dédiée à la défense des valeurs de solidarité et d'entraide, des principes qu'il a portés avec passion et conviction tout au long de sa carrière. Il n'a eu de cesse de promouvoir l'accès aux soins pour tous, fervent défenseur des droits des plus fragiles, plaidant pour une protection sociale juste et équitable. Il s'est battu sans relâche, avec la combativité qu'on lui connaissait issue de sa passion pour le rugby, pour faire avancer le mouvement mutualiste.

Toutes nos pensées vont vers sa famille.

Les recettes
de vos Comités !

Soupe au pistou

Bouches-du-Rhône

Ingrédients pour 6 personnes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| - 500 g de haricots blancs à égrainer | - 5 pommes de terre |
| - 500 g de haricots rouges à égrainer | - 5 tomates mures |
| - 500 g de haricots verts | - 1 pied de basilic |
| - 500 g de haricots écheleurs | - 1 gousse d'ail |
| - 500 g de courgettes | - 300 g de parmesan |
| - 4 gros oignons frais | - Huile d'olive |
| | - 300 g de spaghettis n°7 |

1. Dans une grande cocotte haute, faire bouillir de l'eau salée.
2. Egrainer les haricots blancs et rouges et les plonger dans l'eau bouillante.
3. Couper les oignons en dés et les ajouter dans l'eau.
4. Couper chaque haricot vert et haricot écheleur effilé en 3 puis les ajouter à l'eau bouillante.
5. Couper les pommes de terre épluchées et les courgettes en dés et les ajouter aux haricots et aux oignons dans l'eau.
6. Couper les spaghettis en tronçon de 2 cm environ et les faire cuire à part.
7. Pour le pistou, éplucher les tomates et les mixer avec le basilic effeuillé, le parmesan, l'ail et un peu d'huile d'olive.
8. Incorporer les pâtes cuites à la soupe (les légumes doivent être bien cuits mais ne pas partir en purée).
9. Servir la soupe chaude ou juste tiède ou même à température ambiante.
10. Chacun incorporera le pistou selon son goût.



RETROUVEZ
LES RECETTES
DE VOS
DÉPARTEMENTS
SUR NOTRE SITE
INTERNET



PLEIN FEU

SUR LES PROTÉINES VÉGÉTALES

Les derniers scandales alimentaires et l'intérêt grandissant pour la cause animale ou pour la protection de la planète ont relancé la « mode » du végétarisme, pratiqué déjà par les 2/3 de la planète mais pour des raisons essentiellement économiques, écologiques ou religieuses. Environ 8 % (essentiellement chez les 18-25 ans selon le Credoc*) des Français se déclarent végétarien. De nombreuses études ont permis de montrer des avantages non négligeables pour la santé avec ce type d'alimentation. Cependant, une des questions qui se posent concerne essentiellement les protéines : le monde animal en regorge et leur qualité en acides aminés dont le corps a besoin pour se construire et s'entretenir est sans reproche. Qu'en est-il de celles contenues dans les végétaux ? En fait, si les aliments d'origine végétale sont régulièrement déficitaires en un acide aminé indispensable, il ne s'agit jamais du même, qu'il s'agisse de produits céréaliers ou de légumineuses. Ainsi, si on prend la peine d'associer ensemble un représentant de ces deux groupes d'aliments, on complète le déficit de l'un avec l'autre, et inversement. Au final, cela permet d'avoir tous les acides aminés indispensables. Dans les assiettes des végétaliens, voire celles des végétariens, il faut donc penser à allier au cours du même repas des céréales (pâtes, semoule, riz, pain...) avec des légumineuses (lentilles, haricots secs, pois chiches, soja...), ou bien des fruits oléagineux (amandes, noix...) avec des légumineuses.

*Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

LE VRAI DU FAUX

La MASFIP ne vous aide pas à vous préparer à la retraite.

 **Faux**, depuis cette année la MASFIP, la Mgéfi, la Mutuelle des Douanes et la Mutuelle de l'INSEE organisent des stages de préparation à la retraite. Ces stages vous permettent de rencontrer des professionnels du monde sportif et du bien-être, du médical et du juridique, avec qui vous pourrez aborder des thèmes divers tels que la prévention santé, les aspects psychologiques du passage à la retraite, la transmission du patrimoine et la protection de la famille. C'est aussi l'occasion de partager des moments consacrés au bien-être ou à la nutrition.

La MASFIP propose-t-elle un accompagnement pour lutter contre le harcèlement scolaire ?

 **Vrai**, la mutuelle, grâce à son partenaire l'association « Parle Je t'écoute » permet d'accompagner les victimes, les parents ou grands-parents de victimes d'harcèlement scolaire. (cf page 20)

Pour me connecter à mon espace adhérent j'ai simplement besoin de mon adresse mail.

 **Faux**, depuis le 1^{er} septembre votre numéro d'adhérent remplace votre adresse de messagerie et devient votre identifiant. Ce numéro figure sur votre carte de tiers payant. Si vous avez déjà créé votre espace adhérent, votre mot de passe reste



8 questions sur le fonctionnement de la MASFIP

le même. Si vous souhaitez créer votre espace adhérent, il faudra mentionner votre numéro d'adhérent, votre date de naissance, votre code postal, et une adresse de messagerie pour recevoir un mot de passe provisoire.

Les difficultés financières sont-elles prises en compte par la MASFIP ?

 **Vrai**, au-delà d'une aide financière, la MASFIP a noué un partenariat avec la fédération CRESUS Alsace qui lutte contre le mal endetté et le surendetté et peut vous accompagner dans la gestion de votre budget.

La MASFIP permet de réaliser le rêve d'un enfant en situation de handicap.

 **Vrai**, la MASFIP finance l'organisation et la réalisation du rêve d'un enfant adhérent MASFIP en situation de handicap par le biais de l'association « Un rêve un sourire ». Chaque année en moyenne 4 enfants voient leur plus grand souhait devenir réalité. (Voir page 18)

Je peux joindre mon conseiller mutualiste uniquement le matin.

 **Faux**, mon conseiller est joignable au 01 80 97 91 91 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les retraités ne sont pas concernés par la réforme de la PSC.

 **Vrai**, la participation employeur ne concernera que les actifs.

 **Faux**, les retraités du MEFSIN pourront bénéficier du contrat collectif proposé aux actifs à condition d'adhérer dans la première année de sa mise en place.

La MASFIP ne propose rien aux personnes qui souhaitent louer ou acheter un bien immobilier.

 **Faux**, la MASFIP peut, gratuitement, se porter caution lors d'une acquisition immobilière. Ce service facilite l'obtention d'un prêt et évite les frais d'hypothèque ainsi que les frais de main levée d'hypothèque en cas de vente du bien immobilier. La MASFIP propose aussi gratuitement une caution locative qui permet de garantir le propriétaire bailleur en cas de défaut de paiement du loyer. Cette garantie, délivrée par MFPrécaution, couvre les mensualités de loyer et charges impayées sur les 36 premiers mois du bail.

Pour en savoir plus, appelez votre conseiller mutualiste au 01 80 97 91 91 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. L'accueil des adhérents des DROM se fait sur la base des horaires métropolitains.

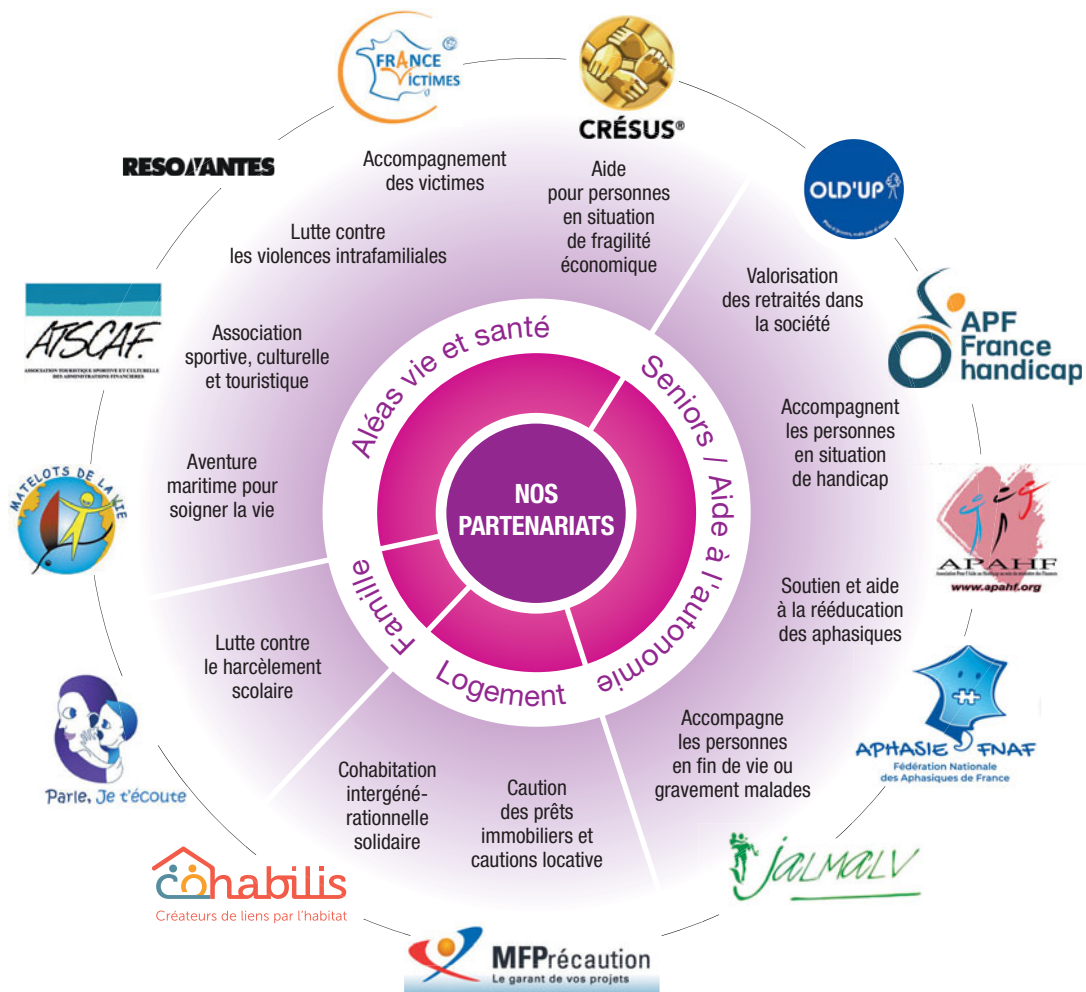
La MASFIP partout en France

Un numéro de téléphone unique

01 80 97 91 91

Du lundi au vendredi : de 9H à 12H et de 14H à 17H

Être au plus près de vous est une de nos priorités.



masfip
UNIS & SOLIDAIRES

